

TRANSPORT SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

NOUVEAUTÉS DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Durant la semaine du **22 août 2022**, de façon progressive, les informations concernant le transport de votre enfant seront disponibles sur le

Portail Parents

Votre enfant n'aura plus besoin d'avoir en main le bordereau de transport pour accéder à son autobus lors de la 1^{re} journée de classe.

POUR CONNAÎTRE LES INFORMATIONS



En vous connectant au [Portail Parents](#), rendez-vous sous l'onglet « **DOSSIER** »

C'est en appuyant sur l'icône de l'autobus que vous verrez le nom de l'arrêt

Dans cet onglet, vous trouverez :



- 1 L'heure d'embarquement
- 2 Le numéro de parcours de votre enfant
- 3 L'heure d'arrivée prévue à l'école
- 4 L'heure de départ de l'école
- 5 L'heure approximative d'arrivée à la maison
- 6 L'avis publié par le transport scolaire



Marie-Victorin/Mercure

Prendre note qu'il s'agit d'un exemple fourni à titre indicatif.

DISTANCE DE MARCHÉ POUR AVOIR ACCÈS AU TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023

600 m

Plus de 600 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du préscolaire.

1200 m

Plus de 1200 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du premier cycle (1^{re} et 2^e année).

1600 m

Plus de 1600 mètres entre la résidence et l'école pour les autres élèves du primaire.

2 000 m

Plus de 2 000 mètres entre la résidence et l'école pour les autres élèves du secondaire.

À noter : Une seule adresse est retenue pour le transport aller-retour.

PLACE DISPONIBLE

Le parent de l'élève qui désire se prévaloir du privilège de place disponible devra remplir le formulaire approprié sur le [site Web du CSSDGS](#) dans la section Parents et élèves, sous l'onglet **Transport scolaire**. Les demandes seront traitées avant le 30 octobre 2022. Aucun parcours ni arrêt ne sera modifié pour accommoder les élèves.

À noter : Le privilège d'obtenir une place disponible dans les autobus scolaires est annuel et prend fin le 30 juin de chaque année.

Centre de services scolaire des **Grandes-Seigneuries**

Québec

